

produits vers les provinces de l'Est et en rapporter d'autres dans l'Ouest. Pour terminer, je tiens à répéter que le projet de loi dont nous sommes saisis est important. Il est tout aussi important que la Commission canadienne du blé continue à contrôler la répartition des wagons.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre le débat sur les amendements qui ont été présentés par le Nouveau parti démocratique. Ceux que nous avons devant nous actuellement visent à protéger l'intégrité du système d'expédition du blé au Canada. Nous sommes préoccupés du fait qu'il n'existe, au Canada qu'un seul groupe qui ait les connaissances spécialisées nécessaires pour affecter les wagons à grain. Ce groupe c'est, à notre avis, la Commission canadienne du blé. Plus que tout autre, il connaît les classes de grain et l'origine de chaque variété, et il connaît aussi les différentes façons d'en faciliter la vente.

Compte tenu de tout cela, nous ne comprenons pas comment le ministre des Transports (M. Axworthy), que ce soit lui ou un autre ministre, soit en mesure de prendre des décisions adéquates au sujet de l'affectation du matériel roulant dans le pays. Bon nombre de wagons à grain appartiennent déjà à la Commission canadienne du blé. Ils ont été payés par les agriculteurs du Canada. La loi, sous sa forme actuelle, viserait donc à confisquer la propriété des producteurs. Il est très important de s'en rappeler.

Ces wagons, dont l'affectation ne relèverait plus de la Commission canadienne du blé, ont été achetés par les agriculteurs parce qu'ils recevaient moins pour les grains qu'ils vendaient par le passé. A l'heure actuelle, le gouvernement participe à une forme d'expropriation. L'une des mes préoccupations est que le projet de loi donne au ministre des Transports un autre rôle en plus de celui qu'il détient pour l'expédition du grain. En réalité, les divers niveaux de bureaucratie vont s'en trouver augmentés.

J'ai mentionné plus tôt au cours du débat sur un amendement antérieur que l'un des problèmes auquel fait face l'Ouest du Canada, c'est que VIA a passé un contrat avec le CN et le CP. Cette situation cause un problème parce que nous avons une société de la Couronne, VIA, qui s'occupe du transport des passagers, et une autre société, avec son entreprise privée comme le CP ou son entreprise publique comme le CN, qui contrôle le matériel roulant, les horaires des trains, etc. A ce sujet, j'ai indiqué plus tôt que nous ne connaissions même pas réellement l'accord cadre passé entre le CN, le CP et VIA. Par exemple, le CN peut déclarer que ses coûts s'établissent à un certain niveau pour le mouvement de wagons et faire payer VIA proportionnellement. En d'autres termes, VIA n'a pas le droit de savoir pourquoi elle paye si cher ou si elle devrait réellement se voir imposer ces tarifs.

J'entrevois le même problème avec un système dans lequel la Commission canadienne du blé aura une certaine responsabilité et quelqu'un d'autre au Cabinet du ministre—nous savons tous que ce ne sera pas le ministre—ou un fonctionnaire qui aura un bureau spécial et qui prendra également des décisions qui pourraient être tout à fait différentes de celles de la Commission du blé. Il devrait exister un contrôle centralisé des expéditions de grain dans le pays.

#### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

J'ai déjà dit à la Chambre que l'un des problèmes actuels découle de l'absence d'un accord d'échange entre le CN et le CP.

Si vous le permettez, j'aimerais parler du port de Churchill. Le grain du nord-est de la Saskatchewan est plus près du port de Churchill. Mais, comme le CP ne se rend pas à Churchill et que le CN lui s'y rend, le grain emprunte la voie du CN pour se rendre à Thunder Bay, qui est beaucoup plus loin. A l'heure actuelle, il n'existe pourtant aucun accord d'échange. Par conséquent, le CP contrôle ce grain, même si les agriculteurs avaient tout avantage à se rendre au port le plus proche. Historiquement, le CP n'a en fait renoncé qu'une seule fois à son droit de transporter le grain sur ses propres voies ferrées.

Ce que je crains, c'est que le système reste confus. Au lieu d'attribuer la responsabilité du transport et de la vente du grain à une personne ou à un organisme qui, à mon avis, devrait être la Commission canadienne du blé, le gouvernement va ajouter malencontreusement un autre niveau de prise de décisions.

Le même problème se pose dans biens des domaines. Le gouvernement veut simplement créer une nouvelle entité pour répartir les reproches, et non le fardeau de la tâche. Il va ainsi susciter un nouveau problème, au lieu de résoudre ceux qui se posent déjà. Nous ne pouvons accepter cela. Pour toutes ces raisons, je prie instamment la Chambre de voter pour l'adoption des amendements du Nouveau parti démocratique, parce que nous essayons d'obtenir un système de transport complet et efficace pour l'exportation du grain au Canada.

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir aux petites heures du matin, et particulièrement après les célébrations de l'Hallowe'en. Cette nuit me semble tout à fait appropriée pour les tours de passe-passe qui se sont déroulés à la Chambre des communes ces dernières heures.

Avant d'en venir à mes remarques concernant les motions nos 55 et 56, j'aimerais parler de ce qui s'est passé lorsque les Conservateurs sont arrivés à la porte du Nouveau parti démocratique en disant: «Donnez-nous des friandises, ou on va vous jouer un tour». Nous n'avons pas jugé opportun d'appuyer leurs amendements irrecevables de dernière minute, et nous leur avons donc opposé un refus. A ce moment, nous estimions que leur piètre performance dans la défense des gens de l'Ouest du Canada et des cultivateurs des Prairies ne méritait pas une friandise; nous avons donc opté pour le tour, et ils nous en ont joué un. Avec le manque d'imagination qu'on leur connaît, le seul tour qu'ils aient trouvé à nous jouer a consisté à aller retourner les «bécoses». Malheureusement, en les retournant, ils sont tombés dans le trou. Et maintenant, ils essaient désespérément d'en sortir.

**Le président suppléant (M. Peterson):** A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que nous parlons de wagons, et non pas d'installations sanitaires.

**M. Malone:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'honorable député vient de faire une erreur. Il a dit que nous avons retourné les bécoses, outhouse comme on dit en anglais; je pense qu'il voulait parler de «Althouse».